

AG FVWB du 7 février 2026 :

Amendements présentés par le RCPLgVB

Concerne la modification des articles 30 et 314 proposés par le CA.

1. Article 30

La proposition consiste à réduire le coût de l'affiliation C « Administratif » de 24€ à 15€.

Administratif (affiliation de type C) 24€ à remplacer par Administratif (affiliation de type C) 15€.

Le reste de la proposition est inchangé.

Motivation : l'ensemble des clubs liégeois a exprimé dès l'Assemblée Générale provinciale de juin 2025 le souhait que cette affiliation administrative soit moins coûteuse pour réduire les frais des clubs obligés de trouver des personnes non affiliées pour remplir les fonctions de marqueur et/ou délégué au terrain.

2. Article 314

La proposition consiste à préciser qu'une même personne ne peut pas exercer de fonction administrative officielle dans 2 clubs différents.

Le texte proposé à la modification est :

Cette DAA :

- est à distinguer de celle décrite à l'article 315 ;
- ne permet pas à cet affilié de jouer pour deux matricules différents ;
- est soumise à l'approbation du secrétariat de la FVWB qui décide en motivant sa décision.

Il est proposé d'y ajouter un bullet point en 3^e position :

Cette DAA :

- est à distinguer de celle décrite à l'article 315 ;
- ne permet pas à cet affilié de jouer pour deux matricules différents ;
- ne permet pas à cet affilié d'exercer des fonctions administratives officielles dans deux matricules différents
- est soumise à l'approbation du secrétariat de la FVWB qui décide en motivant sa décision.

Motivation : Cela semble évident mais n'est pas mentionné dans le texte actuellement soumis à l'approbation. La précision élimine tout risque de mauvaise interprétation.

Philippe Achten
Président RCPLg



Marc Vandeveld
Secrétaire RCPLg

